

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_095

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	57
Votants	73
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

LE 8 juillet 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE À LA SOCIÉTÉ SOLINE

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE À LA SOCIÉTÉ SOLINE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la société SOLINE IMMOBILIER, représentée par Monsieur GOUNOU Tom, implantée à Périgueux porte des projets immobiliers dans de nombreux domaines. Déjà propriétaire d'un terrain au Quartier d'Affaires de la Gare, la société SOLINE IMMOBILIER souhaite désormais acquérir un second terrain pour y construire un immeuble composé de bureaux et de commerces au rez-de-chaussée.

Que le Grand Périgueux possède 2 lots encore disponibles sur l'îlot B qui correspondent aux besoins de la société Soline. Il s'agit des lots B2 et B3, d'une superficie de 5150 m² et cadastrés BC 460p.

Que SOLINE pourra y développer 4500 m² de surfaces tertiaires / bureaux, prêts à livrer.



Considérant que France Domaines a rendu son avis le 26 08 2019 et préconise de fixer le prix de vente de l'îlot B entre 140 € et 160 €HT le m² avec une marge d'appréciation de 10 %.

Que la délibération DD0105-2019 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 fixe le prix de vente des terrains du Quartier d'Affaires de la Gare de Périgueux, terrains situés sur l'îlot B, le prix de vente est fixé à 160€ HT.

Qu'il est proposé de vendre à la Société SOLINE IMMOBILIER représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, les parcelles situées au Quartier d'Affaires de la Gare à Périgueux, nommées B2/B3 et cadastrées BC 460p, d'une superficie de 5150 m², pour un montant de 824 000 € HT, soit 160 € HT /m², auquel s'ajoutera la TVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la Société SOLINE IMMOBILIER représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, les parcelles situées au Quartier d'Affaires de la Gare à Périgueux, nommées B2/B3 et cadastrées BC 460p, d'une superficie de 5150 m², pour un montant de 824 000€ HT, auquel s'ajoutera la TVA ;
- Désigne Maître Medeiros pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 19/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 19/07/2021	Périgueux, le 19/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU

